

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion n°23 du 28 novembre 2013

La vingt-troisième réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 et renouvelée en date du 29 octobre 2013, s'est tenue à la salle culturelle de Sermaises (45).

L'ordre du jour comprend 4 points :

Point 1 : Election du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau ;

Point 2 : Désignation des représentants à la commission InterSAGE Nappe de Beauce/Orge Yvette ;

Point 3 : Validation du compte-rendu du 24 janvier 2013 ;

Point 4 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h45 par M. FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Pithiviers.

Les listes des présents et des personnes excusées sont jointes en annexe.

M. FOURNIER-MONTGIEUX remercie M. James BRUNEAU, Maire de Sermaises et membre de la CLE, d'accueillir la Commission Locale de l'Eau dans les locaux de la salle culturelle. Il salue la présence de Mme Monique BÉVIÈRE, ancienne présidente de la Commission Locale de l'Eau, dont le mandat a pris fin le 29 mai 2013. Il précise que la CLE a été renouvelée par arrêté préfectoral le 29 octobre 2013, qu'il s'agit donc aujourd'hui de réélire son Bureau.

M. FOURNIER-MONTGIEUX rappelle que la CLE est composée de 76 membres, répartis en 3 collèges :

- 39 membres pour le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- 19 membres pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations ;
- 18 membres pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il précise que la durée du mandat des membres est de six ans sauf pour les membres du 3^e collège qui sont désignés par le Préfet.

Il souligne deux nouveautés importantes dans ce nouvel arrêté :

- la disparition des membres suppléants. En cas d'absence, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège.
- la disparition des désignations nominatives pour le collège des usagers. Les structures membres sont représentées par M. le Président ou son représentant.

Point 1 : Election du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau

Election du Président

M. FOURNIER-MONTGIEUX sollicite les candidatures en séance pour le poste de Président(e) de la Commission Locale de l'Eau.

M. KIRGO salue la remarquable présidence de Mme BÉVIÈRE depuis 2005. Il souligne qu'il sera difficile de trouver une personne aussi compétente et disposant d'un savoir-faire politique aussi subtil pour mener à bien cette fonction.

M. FOURNIER-MONTGIEUX s'associe aux propos de M. KIRGO et précise que M. le Préfet a également souligné le travail remarquable effectué par Mme BÉVIÈRE à la présidence de la CLE.

M. ROBERT, en tant qu'élu, propose la candidature de Mme BÉVIÈRE.

Mme BÉVIÈRE accepte de se porter candidate à sa succession.

Conformément aux règles de fonctionnement, la candidature de Mme BÉVIÈRE est soumise au vote des membres du collège des collectivités à bulletin secret.

Résultats du vote (scrutateurs : M. LELUC, M. BRUNEAU)

Votants : 16

Mme BÉVIÈRE : 16 voix.

Mme BÉVIÈRE est élue présidente de la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité des votants.

M. FOURNIER-MONTGIEUX félicite Mme BÉVIÈRE et lui cède la présidence.

Mme BÉVIÈRE remercie les membres de la CLE de leur confiance. Elle indique que son seul mérite est d'avoir réussi à faire preuve de patience, d'écoute et de diplomatie pour réussir à rassembler différents partenaires aux intérêts divergents autour d'un projet commun. Elle souligne que tout ce travail accompli n'aurait pas pu se faire sans l'aide et la participation de tous.

Election des Vice-présidents

Mme BÉVIÈRE indique que l'on va procéder maintenant à l'élection des vice-présidents. Elle présente les candidatures reçues :

- Mme CROSNIER, conseillère régionale Centre et vice-présidente sortante ;
- M. ROBERT, maire de Viabon et vice-président sortant ;
- Mme BUDELOT, vice-présidente du SIARCE et vice-présidente sortante.

Mme BÉVIÈRE souligne que M. THOMAS, conseiller régional d'Ile de France n'a pas transmis sa candidature. Néanmoins, en tant que financeur, il serait normal que la Région Ile de France continue à occuper un poste de vice-président à la CLE. Elle propose donc que le poste de 4^e vice-président soit laissé vacant le temps de solliciter la région Ile de France.

Aucune objection n'est formulée. ***Un poste de vice-président est laissé vacant en attendant la réponse de la région Ile de France.***

Mme BÉVIÈRE soumet les candidatures au poste de vice-présidents au vote des membres du collège des collectivités à bulletin secret.

Résultats du vote (scrutateurs : M. LELUC, M. BRUNEAU)

Votants : 16

Mme CROSNIER : 16 voix

M. ROBERT : 16 voix

Mme BUDELOT : 16 voix

Mme CROSNIER, M. ROBERT et Mme BUDELOT sont élus vice-présidents de la CLE à l'unanimité des votants.

Election des membres du Bureau

Mme BÉVIÈRE indique qu'il faut maintenant procéder au renouvellement des membres du Bureau. Elle rappelle que celui-ci se compose de 18 membres répartis de la façon suivante :

- 9 membres issus du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
- 4 membres issus du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations
- 5 membres issus du collège de l'Etat et ses établissements publics.

Election des membres du collège des collectivités :

Le président et les vice-présidents siégeant automatiquement au Bureau, il reste 4 membres à élire.

Les candidats sont :

- M. COCHET, maire de Villeromain (41) et membre sortant
- M. RENAULT, président de la commission environnement du PNR du Gâtinais français (77 – 91) et membre sortant
- M. DE RAFELIS, président du Syndicat du Pays Gâtinais (45),
- M. JOFFROY, maire adjoint de Chevannes (91).

Mme BÉVIÈRE propose que le vote se déroule à main levée de façon groupée. Les membres de la CLE sont d'accord avec cette proposition. Elle soumet les candidatures au vote des membres du collège des collectivités.

Résultats du vote

Votants : 16

M. COCHET : 16 voix

M. RENAULT : 16 voix

M. DE RAFELIS : 16 voix

M. JOFFROY : 16 voix.

MM. COCHET, RENAULT, DE RAFELIS, et JOFFROY sont élus membres du Bureau à l'unanimité des votants.

Election des membres du collège des usagers :

Ce collège comprend au moins un représentant des organisations agricoles et un représentant des associations de protection de la nature. Il y a 4 membres à élire.

Les candidats sont :

- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
- Nature Centre
- UFC Que Choisir.

Mme BÉVIÈRE propose que le vote se déroule à main levée de façon groupée. Les membres de la CLE sont d'accord avec cette proposition. Elle soumet les candidatures au vote des membres du collège des usagers.

Résultats du vote

Votants : 10

Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher : 10 voix

Nature Centre : 10 voix

UFC Que Choisir : 10 voix.

La Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, l'Association Nature Centre et UFC Que Choisir, sont élus membres du Bureau à l'unanimité des votants.

Pour le poste restant à pourvoir, Mme BÉVIÈRE propose de conserver un représentant des industriels et de solliciter dans ce sens les CRCI. Les membres de la CLE sont d'accord avec cette proposition. ***En attendant la réponse des CRCI, le siège est laissé vacant.***

Désignation des membres du collège de l'Etat par le préfet de la région Centre :

Il est souligné qu'il n'y a pas de changement pour ce collège.

Les membres sont :

- l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- l'Agence de l'eau Seine Normandie
- la DDT du Loiret
- la DREAL Centre
- la préfecture Ile de France.

Membres consultatifs :

Des membres consultatifs, issus de la CLE, peuvent siéger au Bureau pour apporter une expertise complémentaire. Ils n'ont pas de voix délibérative.

M. LELUC souhaite continuer à siéger au Bureau en tant que membre consultatif. Les membres de la CLE sont d'accord avec cette proposition à l'unanimité.

Point 2 : Désignation des représentants à la Commission InterSAGE Nappe de Beauce/Orge Yvette

Mme BÉVIÈRE rappelle que le SAGE Nappe de Beauce partage une partie de son territoire avec le SAGE Orge Yvette. Afin de faciliter la cohérence et les échanges d'informations entre les deux schémas, il a été convenu de mettre en place une commission interSAGE.

Celle-ci se compose de 16 membres répartis comme suit :

- 8 représentants des collectivités (4 SAGE Beauce + 4 SAGE Orge Yvette) dont les 2 présidents
- 4 représentants des usagers (2 SAGE Beauce + 2 SAGE Orge Yvette)
- 4 représentants des services de l'Etat (AESN, DRIEE-IF, DDT 91, DDT 78).

Il s'agit aujourd'hui de désigner au sein de la CLE 3 représentants des collectivités et 2 représentants des usagers pour siéger à la Commission InterSAGE.

Mme BÉVIÈRE indique qu'elle a reçu les candidatures de Mme BUDELLOT, du SIARCE et de M. POITVIN, d'Essonne Nature Environnement, pour respectivement le collège des collectivités et des usagers. Elle sollicite d'autres candidatures en séance.

Sont désignés :

pour le collège des collectivités

Mme BUDELLOT : vice-présidente du SIARCE et vice-présidente de la CLE

M. JOFFROY : maire-adjoint de Chevannes et membre du Bureau

M. RENAULT : président de la commission Environnement du PNR du Gâtinais Français et membre du Bureau.

pour le collège des usagers

M. POITVIN : Essonne Nature Environnement.

Pour le siège restant à pourvoir, il est proposé de solliciter la chambre interdépartementale d'agriculture Ile de France. En attendant leur réponse, le poste est laissé vacant. Les membres de la CLE sont d'accord avec cette proposition.

Point 3 : Validation du compte-rendu du 24 janvier 2013

Mme BÉVIÈRE sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des remarques relatives au compte rendu de la réunion du 24 janvier 2013.

Aucune remarque n'est apportée, le compte rendu est validé en l'état.

Point 4 : Questions diverses

Les dates des prochaines réunions sont fixées.

Bureau de la CLE

- lundi 16 décembre 2013 à 14h30
- lundi 13 janvier 2014 à 14h30

Commission Locale de l'Eau

- jeudi 6 février 2014 à 14h30

M. LELUC souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du prochain Bureau. Il souligne que, dans le cadre des travaux relatifs à la révision des SDAGE, des discussions ont lieu actuellement entre l'Agence de l'eau Seine Normandie et l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant l'état quantitatif de la nappe de Beauce. Il indique que l'Agence de l'eau Seine Normandie et la DRIEE-IF souhaitent classer la nappe en mauvais état quantitatif, ce qui est contraire aux efforts réalisés depuis ces dernières années sur la gestion collective des prélèvements. Il demande que l'administration vienne présenter au bureau le contexte méthodologique et les discussions en cours sur ce classement. Il lui semble en effet nécessaire que le Bureau se positionne politiquement et donne un avis officiel sur l'état quantitatif de la nappe de Beauce.

M. VERLEY indique que la DREAL Centre prendra contact avec les agences de l'eau et la DRIEE pour que soit présentés, lors d'un prochain Bureau, les préambules et les éléments méthodologiques ayant conduit à la qualification de l'état quantitatif de la nappe de Beauce. Il souligne que la difficulté vient du fait que le SAGE se trouve à cheval sur deux bassins. Or, les éléments méthodologiques peuvent être différents d'un bassin à l'autre. Néanmoins, il assure que l'administration sera en mesure de présenter une position commune sur ce sujet lors du Bureau.

M. POSTE demande quelles sont les prochaines actions prévues pour 2014.

Mme BÉVIÈRE indique que le suivi des chantiers en cours sur l'incidence des forages proximaux sur les bassins versants de l'Essonne amont (45), de la Cisse (41), des Mauves (45) mais également de l'Aigre (28-41) et du Fusin (45) va se poursuivre.

Mme DERUYVER ajoute que l'année 2014 sera fortement consacrée à la communication autour du SAGE approuvé, par la diffusion de plusieurs outils (*guide pour l'articulation « SAGE/Documents d'urbanisme »*, *guide de mise en œuvre du SAGE pour les acteurs locaux*) et des réunions d'informations. Elle souligne qu'une partie importante des travaux sera également consacrée à la thématique « zones humides ». En effet, suite à l'identification des enveloppes de zones humides probables sur le territoire du SAGE, il faut maintenant faire émerger la réalisation d'inventaires locaux plus précis. A ce titre, plusieurs outils ont été élaborés et seront diffusés en 2014, une fois validés par le Bureau et la CLE (*cahier des charges type pour la réalisation des inventaires, fiches communales, plaquette d'information*).

Mme BÉVIÈRE rappelle qu'une partie également importante des travaux de la CLE est consacrée aux avis sur les dossiers soumis à autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de leur présence et lève la séance à 15h45.

La Présidente de la
Commission Locale de l'Eau,
Monique BÉVIÈRE

P.J. :- liste des personnes présentes, liste des personnes excusées

Liste des personnes présentes

• Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

Mme Monique BÉVIÈRE, Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, Présidente de la CLE, a reçu le pouvoir de M. Daniel DENIBAS, Syndicat Intercommunal de Boutigny, Vayres-sur-Essonne,
Mme Moïsette CROSNIER, Conseil Régional Centre, Vice-présidente de la CLE, a reçu le pouvoir de Mme Marie-Madeleine MIALOT, Conseil Régional Centre,
M. Jean-François ROBERT, Commune de Viabon, Vice-président de la CLE, a reçu le pouvoir de M. Jean-Michel DUBIEF, Commune de Ouarville,
M. Lionel DE RAFELIS, Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, a reçu le pouvoir de M. Jean FOUQUET, Commune de Nargis,
M. James BRUNEAU, Commune de Sermaises, a reçu le pouvoir de M. Michel GRILLON, Conseil Général du Loiret,
M. Dominique IMBAULT, Commune de Villiers-Saint-Orien, a reçu le pouvoir de M. Vincent LHOPITEAU, Syndicat des Eaux d'Ozoir-le-Breuil, Saint-Cloud en Dunois et Villampuy,
M. Jacques JOFFROY, Commune de Chevannes, a reçu le pouvoir de M. Gabriel LEGENDRE, Commune d'Aschères-le-Marché,
M. Alain RENAULT, Parc Naturel Régional du Gâtinais français, a reçu le pouvoir de M. Frédéric MONTEGUT, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

• Collège des représentants des usagers

Mme Nicole COMBREDET, Association Nature Centre,
M. Didier PEYRONNET, Eure-et-Loir Nature,
M. Claude COME, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne,
M. Georges KIRGO, UFC Que Choisir,
M. Jean-Marc LELUC, Association des irrigants du Loiret, a reçu le pouvoir de la Chambre d'Agriculture du Loiret,
M. Benoît LONQUEU, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher,
M. Jean-François POITVIN, Association Essonne Nature Environnement, a reçu le pouvoir de l'association Ile de France Environnement,
M. Jean-Louis POSTÉ, Association Mauves Vivantes.

• Collège des représentants des services de l'Etat

M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre, a reçu le pouvoir de la DDT du Loiret,
M. François MILHAU, DDT de l'Essonne, a reçu le pouvoir de la DDT de Seine-et-Marne,
M. Philippe HIREL, DDT d'Eure-et-Loir,
M. Philippe FOURNIER MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, représentant le Préfet de la Région Centre.

• Autres personnes présentes

Mme Sophie DERUYVER, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
Mme Alison LARRAMENDY, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
Mme Catherine PINSON, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce.

• Liste des personnes excusées

M. Roland BONNET, Commune de Ponthévrard,
Mme Laurence BUDELOT, SIARCE, Vice-présidente de la CLE,
M. François COCHET, Commune de Villeromain,
Mme Geneviève COLOT, Commune de Saint-Cyr-sur-Dourdan,
M. Jean-Michel DUBIEF, Commune de Ouarville,
M. Bernard DUTRAY, Conseil Général du Loir-et-Cher,
M. Claude FOUASSIER, Commune d'Ouzouer-sous-Bellegarde,
M. Jean FOUQUET, Commune de Nargis,
M. Michel GRILLON, Conseil Général du Loiret,
M. Pascal GUDIN, Conseil Général du Loiret,
Mme Marie-Christine LANG, EPTB des Grands Lacs de Seine,
M. Gabriel LEGENDRE, Commune d'Aschères-le-Marché,
M. Vincent LHOPITEAU, Syndicat des Eaux d'Ozoir-le-Breuil, Saint-Cloud-en-Dunois et Villampuy,
M. Daniel DENIBAS, Syndicat Intercommunal Boutigny Vayres-sur-Essonne,
M. Gérard MALBO, Etablissement Public Loire,
Mme Marie-Madeleine MIALOT, Conseil Régional du Centre,

M. Hugues MONCEL, Commune de Beaumont-du-Gâtinais,
M. Frédéric MONTEGUT, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
M. Jean-Claude NAIZONDARD, Commune de Vitry-aux-Loges,
M. Francis PERON, Commune de Bouzonville-aux-Bois,
M. Bernard PILLEFER, Communauté de communes du Haut Vendômois,
Association Ile de France Environnement,
Chambre d'agriculture du Loiret,
Fédération des associations de pêche du Loiret,
Union Régionale Pêche Centre Poitou-Charentes,
Agence de l'eau Loire Bretagne,
Agence de l'eau Seine Normandie,
DDT de Seine-et-Marne,
DDT du Loiret,
DDT du Loir-et-Cher,
DRAAF de la Région Centre,
DRIEE-IF,
ONF Centre-Ouest.